



**Délibération n° 95 / 2014**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Marina BAILO, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Sylvie CINCON), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), Mme Danièle LACUBE (pouvoir à M. Joseph MARCO), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michelle WASSELIN), M Rémi SIE (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Personnel communal – Fixation et composition du comité technique (C.T)**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :*

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n°2010-751 du 5/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de 75 agents et justifie la création d'un Comité Technique ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 16 septembre 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 95/2014**

**Objet : Personnel communal – Fixation et composition du comité technique (C.T)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au C.T. ;
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- décide le recueil, par le C.T., de l'avis des représentants de la collectivité ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 29 (dont 8 pouvoirs)  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 16 septembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN